Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV©

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
www.formav.co/explorer

Partie B : Planification financière prévisionnelle

Votre bureau de maîtrise d'œuvre a obtenu le marché de maîtrise d'œuvre. L'affaire s'est déroulée sans problème. Les entreprises ont été retenues et les marchés de travaux signés.

Le Maître de l'Ouvrage vous réclame, le 20 août 2002, la planification financière des travaux pour affiner :

- les montants des acomptes lot par lot ;
- le cumul des acomptes des travaux mois par mois ;
- et une estimation de la hausse due aux variations économiques prévisibles.

Vous avez en votre possession :

Un extrait du planning prévisionnel détaillé et T.C.E. des travaux établi pendant la période de préparation du chantier (Annexe B1) ;
Des extraits du C.C.A.P. (Annexe B2) ;
Les variations de l'index BT01 (Annexe B3 - Tableau N°1) ;
Le montant mois par mois du total des acomptes (Annexe B3 - Tableau N°2) .

I°/ Planning prévisionnel de versement des acomptes du Lot N°3 en valeurs de base :

L'entreprise titulaire du Lot Gros Œuvre vous fait savoir :

- qu'elle demande une avance forfaitaire ;
- qu'elle opte pour la retenue de garantie fixée à 5% (Art. 99 du Code des Marchés Publics).

En considérant que l'avance sera mandatée le 3 septembre 2002, établir le planning prévisionnel de versement des acomptes de ce lot en valeur de base.
Le montant du marché du lot Gros Œuvre s'élève à 234 582,00 € H.T..

Vous compléterez l'ébauche du tableau réponse fourni en Annexe B4 en faisant paraître mois par mois :

- le montant des travaux de chacune des tâches ;
- le montant cumulé des travaux du mois ;
- la prise en compte du versement de l'avance forfaitaire et de son remboursement ;
- les effets de la retenue de garantie ;
- la prise en compte de la T.V.A. ;
- les dates de mandatement au plus tôt.

Il vous est demandé de justifier vos résultats et de les contrôler.

II°/ Étude de la variation de l'index BT01 en date du 20 août 2002 :

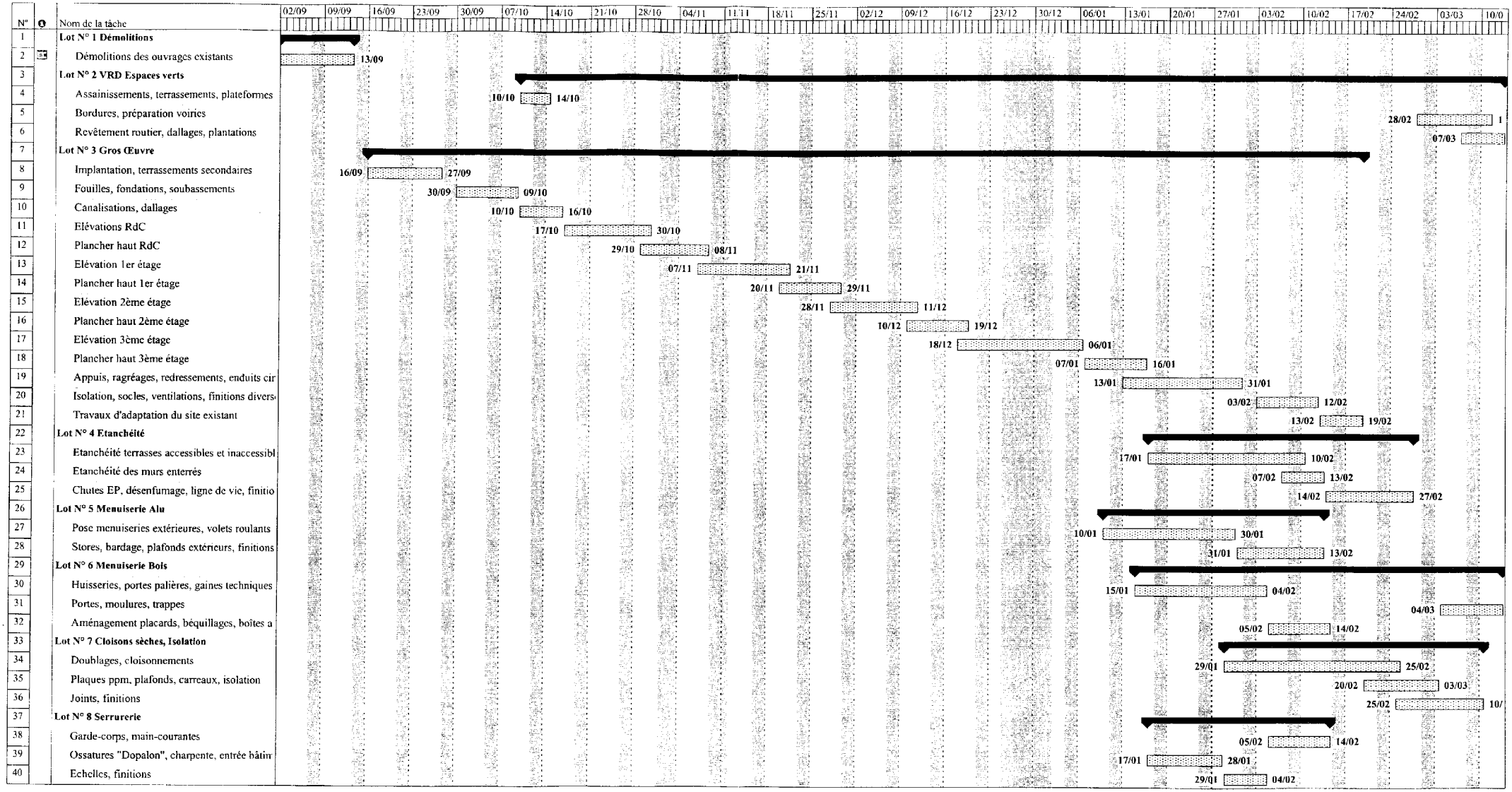
a) Déterminer la variation en pourcentage de l'index BT01 sur les 24, 12, 6 et 4 derniers mois dont les valeurs sont parues au B.O..
b) De la variation en pourcentage de l'index BT01sur les six derniers mois, déduire par un calcul rigoureux la variation annuelle correspondante.

III°/ Effet de la révision sur l'affaire.

Quelle que soit la valeur que vous avez calculée, vous prendrez 3,4 % pour la variation annuelle de l'index BT01.
Calculer le coefficient de révision prévisionnel pour le mois de septembre ainsi que le montant TTC des acomptes correspondants.

ANNEXE B1

PLANNING PRÉVISIONNEL DES TRAVAUX



ANNEXE B2

EXTRAITS DU C.C.A.P.

➔ L'avance forfaitaire est accordée conformément à l'article 87 du Code des Marchés Publics.

ARTICLE 87

I - Une avance dite avance forfaitaire est accordée au titulaire du marché lorsque le montant fixé dans le marché est supérieur au seuil de 90 000 € HT.

[...].

La personne responsable du marché peut prévoir dans le marché le versement d'une avance forfaitaire dans les cas où celle-ci n'est pas obligatoire.
Dans tous les cas, le titulaire peut refuser le versement de l'avance forfaitaire.

II - Le montant de l'avance forfaitaire est fixé, [...], à 5 p. 100 du montant, toutes taxes comprises, des prestations à exécuter dans les douze premiers mois après la date d'effet de l'acte qui emporte commencement d'exécution du marché, du bon de commande ou de la tranche.
Lorsque la base de calcul de l'avance forfaitaire est constituée par le montant minimum d'un marché à bons de commande, le montant....

[...].

Le montant de l'avance forfaitaire ne peut être affecté par la mise en oeuvre d'une clause de variation de prix.

III - Le remboursement de l'avance forfaitaire, effectué par précompte sur les sommes dues ultérieurement au titulaire, commence lorsque le montant des prestations exécutées au titre du marché, du bon de commande ou de la tranche atteint ou dépasse 65 p. 100 du montant du marché, du bon de commande ou de la tranche.
Le remboursement doit être terminé lorsque ce pourcentage atteint 80 p. 100.

➔ Mois M0 : Juin 2002

➔ Délai d'exécution : 9 mois

➔ Forme des prix : Révision : $Cr = \left(0{,}15 + 0{,}85 * \left(BT01_{m}/BT01_{mo}\right)\right)$

➔ Date de remise des projets de décompte : au plus tard le 5 du mois qui suit le mois des travaux pour bénéficier d'un mandatement au plus tôt.

➔ Délai de mandatement : dans le délai de cinq jours ouvrés à compter du 15 du mois qui suit le mois des travaux si la demande d'acompte est déposée avant le cinq de ce mois.

➔ Garanties : retenue de garantie de 5% ou caution bancaire.

ANNEXE B3

TABLEAU N°1

	Index BT 01 Base 100 en janvier 1974											
	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
1999	**550,9** 25/04 99	**551,7** 28/05 99	**552,9** 24/06 99	**556,7** 28/07 99	**557,6** 27/08/ 99	**558,0** 29/09 99	**561,5** 29/10 99	**562,5** 27/11 99	**563,1** 24/12 99	**564,7** 27/01 00	**564,3** 25/02 00	**566,3** 25/03 00
2000	**570,6** 28/04 00	**573,2** 28/05 00	**576,1** 04/07 00	**576,7** 27/07 00	**577,8** 30/08 00	**579,1** 24/09 00	**579,7** 26/10 00	**580,7** 24/11 00	**583,5** 22/12 00	**584,0** 25/01 01	**584,3** 25/02 01	**584,5** 29/03 01
2001	**587,2** 03/05 01	**588,3** 14/06 01	**589,4** 05/07 01	**593,4** 28/07 01	**594,4** 08/09 01	**596,1** 03/10 01	**597,9** 28/10 01	**597,7** 05/12 01	**598,8** 16/01 02	**598,9** 03/02 02	**599,5** 03/03 02	**600,2** 30/03 02
2002	**604,6** 04/05 02	**605,6** 07/06 02	**608,7** 05/07 02	**611,9** 02/08 02								

TABLEAU N°2

Tableau des acomptes T.C.E.
établi d'après le planning et les montants de base des marchés conclus

	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier
Montant HT	71 353.96 €	56 879.92 €	57 154.42 €	39 849.21 €	113 231.25 €

	Février	Mars	Avril	Mai	
Montant HT	103 927.28 €	45 145.92 €	81 581.15 €	34 883.30 €	

NE RIEN ÉCRIRE

Examen ou concours : Série* :

Spécialité/option :

Repère de l'épreuve :

Épreuve/sous-épreuve :
(Préciser, s'il y a lieu, le sujet choisi)

Numérotez chaque page (dans le cadre en bas de la page) et placez les feuilles intercalaires dans le bon sens.

ANNEXE B4

DOCUMENT A RENDRE

LOT GROS ŒUVRE	Mt tâches	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	TOTAUX
Implantation, terrassements secondaires	8 554.00 €								
Fouilles, fondations, sousbassements	12 187.00 €								
Canalisations, dallages	20 164.00 €								
Elévations RdC	33 876.00 €								
Plancher haut RdC	21 317.00 €								
Elévation 1er étage	20 515.00 €								
Plancher haut 1er étage	17 474.00 €								
Elévation 2ème étage	13 366.00 €								
Plancher haut 2ème étage	14 969.00 €								
Elévation 3ème étage	15 325.00 €								
Plancher haut 3ème étage	15 360.00 €								
Appuis, ragréages, redressements, enduits ciment	16 355.00 €								
Isolation, socles, ventilations, finitions diverses	5 132.00 €								
Travaux d'adaptation du site existant	19 988.00 €								
Montant des travaux du mois									
Avance forfaitaire									
Retenue de garantie									
Montant acompte									
T.V.A. : 19.60%									
Montant acompte TTC :									
Date de mandatement :									
Retenue de garantie cumulée :									
Mt des acomptes cumulés T.T.C.									

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV© avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV©, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV© se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV© avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV©, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV© se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.